

**Notes de la séance
du Conseil d'établissements lausannois du
Jeudi 14 novembre 2013, de 20h00 à 22h00**

Salle du Conseil communal, Hôtel de ville, place de la Palud 10

Présidence : *M. Tosato Oscar*

Présents : *Mme Annahelm Lambert Marie-Laure; Mme Borel Florence ; M. Borgeaud Jean-François ; Mme Bornak Fardeh ; M. Bovet Marc ; M. Bregnard Serge ; Mme Buclin Julie ; M. Bugmann Daniel; M. Cantero Serge ; Mme Chabloz Vessaz Carmen; Mme Deshayes Raphaëlle ; Mme Donoso Déborah ; Mme Duc Marwood Alessandra; Mme Epars Amandine ; M. Ferrer Marc ; M. Fracheboud Cédric ; M. Gafner Théo ; Mme Garbar Elisabeth ; Mme Grandjean Lüthi Floriane ; M. Guyaz Michel ; M. Henzeln Joël ; Mme Hoffmann Nicole ; Mme Lapointe Mireille ; M. Mérot Stéphane ; Mme Müller Elisabeth ; Mme Muri-Gulrales Mariela ; M. Nicollier Philippe ; M. Perrin Philippe ; M. Picard Bertrand ; Mme Riesen Sophie ; M. Rosselet Michel ; M. Roth David ; Mme Schilenger Sandrine ; Mme Schlüter Virginie ; M. Schuler Laurent ; M. Trolliet Michel ; M. Willemin Alexandre*

Excusés/Absents : *Mme Baud Corinne ; Mme Bettschart-Narbel Florence ; M. Corboz Denis ; M. Derlaz Nicolas; M. Gerber Jean-Marc ; Mme Jaunin Nathalie ; Mme Margot Laurence ; M. Marra Claudio ; M. Saugy Olivier ; M. Schläppl Luc ; Mme Stelner Martine ; Mme Winkler Sylvie*

Autres participants : *M. Dyens Gérard ; Mme Gonzalez Christine; Mme Masiello Celimanna*

M. Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.**
L'ordre du jour est accepté.
- 2. Adoption du PV du 16 mai 2013**
Le PV accepté avec les remerciements à son auteur.
- 3. Prise de congé de Monsieur Gérard Dyens et présentation de la nouvelle direction**
Monsieur Oscar Tosato remercie et salue la personnalité de Monsieur Gérard Dyens et rappelle brièvement le parcours de ses 26 années passées au sein de la Ville de Lausanne.

Monsieur Philippe Martinet présente la nouvelle organisation du Service des écoles primaires et secondaires, en précisant qu'il est difficile de succéder à Monsieur Gérard Dyens, un extraordinaire serviteur de la Ville. Madame Christine Gonzalez a été la responsable jusqu'à ce jour du secrétariat du CEL et de la coordination. Madame Celimanna Masiello suit les travaux dès ce soir.

Au niveau de l'organisation, Monsieur Philippe Martinet présente le nouveau conseil de direction : Madame Laurence Duvoisin, pour le secteur personnel et finances, Madame Claire Attinger, pour le secteur parascolaire et Monsieur Franco Vionnet, pour le secteur bâtiments (organigramme en annexe).

Monsieur Philippe Martinet présente les priorités pour les « 100 premiers jours ».

A l'interne :

- Constituer une équipe avec le personnel en place et la nouvelle direction ;
- Intégrer l'équipe des assistants sociaux scolaires et repréciser leurs missions ;
- Assimiler le savoir-faire des personnes parties à la retraite ;
- Mettre à jour les processus, la gestion électronique des données ;
- Assurer les outils informatiques de gestion des élèves avec le Canton (LAGAPES) ;
- Revoir l'organisation du guichet d'accueil et des tâches administratives ;
- Faire l'inventaire des enjeux RH, conciergeries, secrétariats, et esquisser des solutions.

En termes de prestations de service :

- Assurer les prestations courantes ;
- Accompagner la CRL dans l'adaptation de l'école aux nouvelles lois (LEO, LPS, ...) ;
- Assurer la réalisation des travaux et bâtiments urgents ;
- Accompagner les projets parascolaires (Floréal, Villamont, Rouvraie) ;
- Améliorer la fréquentation des réfectoires, sans brader « Fourchette verte » ;
- Appuyer la consolidation du CREAL et des liens avec l'EVAM.

Il donne également les premiers objectifs pour 2014 :

A l'interne :

- Assurer la réussite des processus d'admission et d'enclassement des élèves ;
- Achever le schéma directeur informatique et initier la mise à jour des outils métiers ;
- Adapter l'organisation et le fonctionnement aux processus révisés ;
- Dispenser les formations continues requises aux différents personnels ;
- Développer les relations inter-services et la convention avec le Canton ;
- Contribuer à l'efficacité financière exigée par la Municipalité.

En termes de prestations de service :

- Accompagner la CRL dans l'adaptation de la taille des établissements aux besoins ;
- Assurer la réalisation des rénovations de bâtiments, via un nouveau crédit cadre ;
- Contribuer à une politique active de réduction du vandalisme et des incivilités ;
- Renforcer avec le SAJE l'école à journée continue (devoirs surveillés et parascolaire) ;
- Contribuer à l'ancrage de l'école dans la cité via les Commissions d'établissements et d'élèves ;
- Appuyer une réflexion sur l'avenir des classes vertes et autres structures socio-éducatives ;
- Participer au renforcement des liens entre l'école et les bibliothèques.

4. Informations sur la marche de l'école, niveaux cantonal et communal

Monsieur Philippe Nicollier, directeur de l'établissement de Villamont, présente un bref état sur la marche de l'école vaudoise et fait un point de situation sur les structures tant pédagogiques qu'organisationnelles des établissements scolaires, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} août 2013 de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire, la LEO. (Résumé en annexe).

Madame Mariela Muri-Guirales demande quels sont les défis les plus urgents à relever au niveau de l'enseignement et de la décentralisation. Monsieur Philippe Nicollier répond que le souci principal c'est d'avoir un encadrement des élèves, qu'il y a des solutions et des idées qui sont en cours dans la répartition de l'enseignement, mais que finalement la priorité reste le suivi des élèves.

Madame Mariela Muri-Guirales demande si une évaluation est faite en fin d'année. Monsieur Philippe Nicollier précise qu'une réflexion est en cours à la DGEO, mais qu'il est encore trop tôt pour qu'un bilan soit réalisable.

Monsieur Oscar Tosato remercie Monsieur Philippe Nicollier pour son intervention et informe que Monsieur Philippe Perrin, directeur de l'établissement de l'Elysée, prend sa retraite à fin décembre 2013. Monsieur Christophe Pidoux, nouveau directeur nommé par le Conseil d'Etat, prendra le relais dès le 1^{er} janvier. Monsieur Oscar Tosato remercie Monsieur Philippe Perrin pour tout le travail accompli durant toutes ces années d'activité.

Monsieur Philippe Perrin rappelle qu'il a commencé en août 1987 comme enseignant. Il remercie pour l'excellente collaboration au sein de la CRL et pour les moments importants de concertation et de collaboration. Il souligne celle entretenue avec Monsieur Gérard Dyens. Il adresse ses chaleureux remerciements à tous.

Monsieur Gérard Dyens remercie Monsieur Philippe Nicollier pour l'excellent résumé et précise qu'il y a deux éléments complémentaires mis en place. Le premier est le défi concernant le parc immobilier lausannois : trois gros objets sont en cours, St-Roch, Montriond et Grand-Vennes. Le second défi, étant donné l'augmentation de la démographie est la construction de nouveaux bâtiments au nord de la ville et à Vidy ces quinze prochaines années.

M. Dyens fait part du nouveau portail internet « Scolarité à Lausanne » mis en ligne en juillet dernier. Plus de mille pages dédiées à la scolarité à Lausanne sont consultables. Il remercie Mme Gonzalez qui a participé à ce projet et qui en assurera dorénavant le suivi.

Monsieur Oscar Tosato informe également que suite au départ à la retraite de deux chefs de service de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, le service de santé des écoles et le service dentaire vont fusionner en une seule entité. Dès le 1^{er} janvier 2014, ils seront regroupés au sein du service de santé et prévention. Ce service aura pour missions d'assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé, le développement et la participation à l'élaboration des projets et à leur priorisation, et d'offrir ses services aux établissements scolaires ainsi qu'aux structures de garde des enfants. Madame Béatrice Delanoy Ortega a été désignée comme nouvelle cheffe de service.

5. Suites données aux résultats de la consultation des élèves, via la Commission des élèves lausannois

Sur la base du document/tableau, la CEL s'accorde à penser qu'il est important de prendre en compte la requête des élèves. Un tableau regroupant des nouvelles propositions sera tenu par Mme Celimanna Masiello.

Il s'ensuit une discussion relative aux modalités de réponses. Il est relevé l'importance que ce soit les enseignants et les directions qui informent les élèves des réponses données à leurs demandes.

Enfin, Monsieur Oscar Tosato précise que cette analyse a été faite avec les présidents de la séance de coordination des commissions d'établissement.

Le tableau tel que présenté est accepté par l'assemblée.

6. Thèmes de consultation pour 2014, constitution d'un groupe de travail ad hoc

Un Groupe de travail ad hoc devra être constitué, afin de préciser le choix d'un thème de consultation, le rôle de l'enseignant membre du Conseil d'établissements et le calendrier. Le président remercie Madame Julie Buclin et Monsieur Joël Henzelin, qui annoncent leur disponibilité.



Monsieur Philippe Martinet rappelle que la réalité des demandes entre le niveau primaire et secondaire est différente. Il serait souhaitable de les distinguer.

Par exemple, il ressort de divers procès-verbaux de Conseil d'établissement :

Au niveau primaire : l'aménagement de préaux

Au niveau secondaire : la communication école – famille

Une discussion s'engage sur les thèmes et il en ressort que :

Mme Amandine Epars : les thèmes sont peu souvent réalisables (par exemple une piscine). Un autre thème très récurrent : les APEMS et les devoirs surveillés.

Mme Raphaëlle Deshayes : concernant l'aménagement des préaux, se pose la question s'il y a un réel budget. Trouve que lancer la réflexion est un peu délicat, si l'on connaît déjà les réponses.

M. Bertrand Picard : trouve intéressant le thème sur l'aménagement des préaux.

Mme Julie Buclin : une première consultation chez les élèves pourrait définir les lignes d'action et que les thèmes soient libres pour 2015.

M. Oscar Tosato : le groupe de travail doit se poser la question sur l'intégration des élèves, cela serait un grand pas.

M. Philippe Martinet : le groupe de travail réunit d'ores et déjà Madame Julie Buclin, Monsieur Joël Henzelin, Monsieur Philippe Martinet et Madame Celimanna Masiello. Un appel aux membres pourrait être fait pour compléter le groupe.

7. Synthèse des activités des Commissions d'établissements (suite à la séance de coordination du 7.10.2013)

Monsieur Joël Henzelin résume la nouvelle législature soit d'août 2011 à juillet 2016, en partant du principe que beaucoup d'idées, de projets et de succès déjà réalisés ont trouvé leur source lors de la première législature. Professionnels des écoles, associations, politiques et parents ont déjà siégé 72 fois en séance plénière pour échanger des idées, faire des propositions ou donner leur avis sur des sujets qui concernent la vie scolaire, ceci sans compter les assemblées des parents, les fêtes, les colloques et les groupes de travail divers créés pour préparer tous ces événements, soit 6000 minutes que M. Henzelin résume en 3 – 4 minutes. Un dénominateur commun à toutes les commissions : le plaisir de leur engagement en faveur des élèves et de leurs parents.

Il y a d'autres points presque communs à tous : l'organisation d'assemblée des parents avec deux commissions (Entre-Bois et Mon-Repos), un concours de dessin destiné à attirer les parents pour le vote en faveur de leur progéniture, l'écoute, des élèves et divers projets réalisés. L'interaction entre Ecole et Famille. Le règlement de l'établissement pour lequel chaque commission participe ou a participé à son élaboration. Le Parascolaire, soit cantine ou autres lieux de détente surtout pour les Etablissements scolaires.

Quelques projets réalisés ou à réaliser :

Prélaz : Campagne « Moi & les Autres » en collaboration avec Pro Senectute débouchant sur une liste de bénévoles pour accompagner les enfants dans diverses activités (dentiste, musique, patinoire, etc). Projet productible dans le Canton. Des établissements sont déjà intéressés.

Belvédère : visite de l'établissement destinée aux parents et élèves de 7P pour la deuxième année consécutive. Visite qui a eu lieu le dernier jeudi avant la rentrée. Excellent retour de la part des parents. Cette idée a été reprise par Bergières et Mon-Repos.

Mon-Repos : carte interactive des activités parascolaires. L'impression est à bouts touchants.



Pour terminer, des fêtes d'anniversaire passées ou futures pour Isabelle de Montolieu, Elysée, Villamont, etc.

Et encore une chasse aux trésors suivie d'un pique-nique, des constructions de cabanes au Chalet-à-Gobet, un spectacle dans le cadre du Festival Isabelle-de-Montolieu, etc.

En résumé, 6000 minutes d'activités et 150 personnes investies.

Il remercie pour tout le travail et, au cas où il y aurait eu des omissions de sa part, il rappelle que les tous les procès-verbaux peuvent être parcourus sur le site.

8. Calendrier 2014

Prochaines séances CEL : **jeudi 22 mai et jeudi 13 novembre 2014**

9. Divers et propositions individuelles

M. Oscar Tosato annonce que le dimanche 15 décembre 2013 aura lieu le finissage de la campagne « Moi & les Autres » au Centre Pluriculturel et social d'Ouchy. Le programme prévoit 2 moyens métrages et deux courts métrages, suivis d'un apéritif d'natatoire.

La séance est levée à 21h45

SEPS/cm/

Annexes :

- Organigramme SEP+S
- Exposé de Monsieur Ph. Nicollier, directeur de l'établissement de Villamont

Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S), état au 25.04.14

Chef de service
Ph. Martinet

Conseil de direction

**Secteur Ressources pour la
scolarisation**
Ph. Martinet

- Répartition des classes et prospectives – avec CRL
- Coordination CRL
- Gestion des situations particulières d'élèves - en Réseau pluridisciplinaire
- Accueil – CREAL
- Socio-éducatif, assistants sociaux scolaires, Appart'
- Coordination Conseil d'établissements et d'élèves

**Secteur Personnel &
finances**
L. Duvoisin

- RH et finances
- Gestion des personnels: conciergeries scolaires, secrétaires, bibliothécaires
- Logistique administrative du Service et des écoles
- Réception centrale et admissions des élèves

Secteur Parascolaire
C. Attinger

- Ecole à journée continue
- Devoirs surveillés
- Activités parascolaires, réfectoires, animations
- Fermes pédagogiques
- Transports scolaires et Pédibus
- Fêtes et animations scolaires

Secteur Bâtiments
F. Vionnet

- Constructions, rénovations et assainissement des bâtiments scolaires et parascolaires
- Gestion des espaces scolaires et des parcelles
- Equipements infrastructures scolaires et sportives
- Transports de matériel et déménagement

- Système d'information
- Projets transverseaux
- Communication web

- Support RH
- Administration générale
- Finances
- Répondant sécurité

Conseil des établissements lausannois

(Séance du jeudi 14 novembre 2013)

Information générale sur l'actualité scolaire

Mesdames et Messieurs,

Il est devenu coutumier que je vous fasse un petit exposé sur l'école vaudoise, un point de situation sur les structures tant pédagogiques qu'organisationnelles de nos établissements scolaires.

Le 1er août dernier est entrée en vigueur la Loi sur l'enseignement obligatoire, la LEO, et cela a entraîné, vous pouvez l'imaginer, de nombreux changements. Je vais donc vous faire un petit panorama de toutes ces modifications, tout en renonçant sciemment à la tentation de vouloir être exhaustif.

Commençons par le début du cursus. L'école infantine est devenue obligatoire, elle est appelée 1ère et 2ème primaire, ce qui a entraîné une numérotation augmentée de 2 pour tous les degrés de la scolarité obligatoire, école obligatoire qui se termine donc maintenant en 11ème année. Les enseignantes enfantines (j'utilise le féminin, mais c'est épïcène) ont changé de statut et elles sont maintenant sur le même pied, tant salarial qu'en temps de travail, que leurs collègues généralistes primaires. Dans le secteur primaire 1 à 6, tous les enseignants se sont vus attribuer une période de décharge pour maîtrise de classe, ce que les enseignants du secondaire avaient déjà. La notion de conseil de classe a été officialisée, la nécessité de mettre sur pied des conseils d'élèves a été établie (c'est d'ailleurs un des enjeux des travaux de ce Conseil). Au niveau de l'évaluation, les appréciations sont maintenues jusqu'en fin de 4ème primaire (ex-2ème) et les notes de 1 à 6 sont introduites aux degrés 5 et 6 (ex-3ème-4ème). Toute la logistique liée à l'évaluation des élèves accompagne le processus avec la mise en production du système NEO (notes de l'enseignement obligatoire), qui sera de fait une informatisation du registre du maître.

Le cycle de transition a été primarisé, ce qui a changé le statut des établissements secondaires, qui sont devenus établissements mixtes, primaires et secondaires. Un nouvel horaire, qui avait d'ailleurs été validé par ce Conseil, est entré en vigueur pour ces classes de 7ème et 8ème primaire, un horaire à 4 périodes le matin et 3 l'après-midi, avec quelques petites entorses liées aux contraintes d'horaire des établissements. Mais globalement, la volonté d'unifier le début de l'école primaire à 8h.30 le matin est respectée. Pour ces classes de 7ème- 8ème, les directions ont jusqu'en 2018 pour répondre à l'obligation légale d'avoir dans ces classes un maître ou une maîtresse de classe généraliste primaire ayant la moitié au moins des heures d'enseignement hebdomadaires. Nous y travaillons déjà, et partout où il est possible d'employer des généralistes plutôt que des spécialistes secondaires, nous le faisons. Nous aurons toutefois toujours quelques spécialistes, notamment pour l'enseignement des langues ou de certaines branches particulières.

Le 9ème degré du secondaire a aussi changé de manière significative avec la suppression des trois voies, remplacées par la voie pré-gymnasiale (qui est la copie presque conforme de l'ancienne VSB) et par la voie générale qui est la fusion des anciennes VSG et VSO.

Cette 9ème générale a deux caractéristiques principales, d'une part un enseignement en 2 niveaux pour les branches français, mathématiques et allemand, et d'autre part la mise sur pied d'options de compétences orientées métiers, appelées OCOM, qui touchent à la fois, pour 2 périodes, un renforcement en français et en mathématiques, et pour 2 autres périodes, les domaines artistique, technologique et artisanal. Les très bons élèves de VG

peuvent également, s'ils le souhaitent, suivre une option spécifique de la voie pré-gymnasiale (latin, italien, économie et droit ou encore math-physique) à la place des OCOM. Une certaine perméabilité des voies est donc souhaitée, et il est aussi possible, dans des cas bien précis, d'imaginer de suivre certains enseignements de la VP tout en étant en VG.

Les deux volées de 10ème et 11ème année termineront leur cursus avec la structure à trois voies.

C'est dans les classes de 9 VG que se trouvent actuellement les plus grosses difficultés rencontrées par les enseignants et les élèves. Nous ne sommes pas encore aptes à faire un bilan significatif après moins de trois mois d'expérience, mais nous avons déjà pu identifier des problématiques sur lesquelles la cheffe de département, la direction générale et les directions d'établissement vont devoir se pencher. Je citerai entre autres l'éclatement des classes avec de nombreux groupes (niveaux, options, TP, etc.), rendant difficile la maîtrise de classe, à l'heure où les élèves les plus fragiles ont justement besoin d'un encadrement solide et intensif. La mise en niveaux et la mise en parallèle des OS et des OCOM complique notablement la confection des horaires des établissements. Le nombre plus grand de groupes de niveaux que de classes rend le système plus gourmand en locaux, ce qui, mis en parallèle avec l'augmentation démographique prévue dans les 10 prochaines années, risque de poser quelques problèmes aux communes. Les classes de 9 VG sont maintenant plus hétérogènes, ce qui implique des défis pédagogiques nouveaux pour les enseignants, avec les risques que les élèves les plus faibles soient en grande difficulté dans les branches qui ne sont pas à niveaux.

Nous n'avons pas le recul nécessaire pour pouvoir mesurer tous les effets de cette nouvelle organisation, mais ce qui est sûr, c'est que nous allons devoir être inventifs, pour le bien des élèves qui nous sont confiés et bien sûr pour respecter la volonté populaire exprimée dans les urnes en 2012.

Pour le reste, nous avons en vue la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée qui entrera en vigueur l'an prochain, mais je garde ce sujet pour un prochain épisode de ma chronique sur l'école vaudoise que j'ai le plaisir de vous présenter à chaque séance.

Je vous remercie de votre attention.

Ph. Nicollier, 14.11.2013
